

MISE EN
COMPATIBILITE
N°3
DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Règlement graphique
Planche 2/6

www.atelier-atu.fr



Par délibération du Conseil Municipal	
Approbation du PLU	le 22/11/2005
Modification n°1	le 27/11/2006
Modification n°2	le 05/09/2007
Modification n°3	le 27/01/2009
Modification n°4	le 16/03/2010
Révision simplifiée n°1	le 12/07/2011
Révision simplifiée n°2	le 05/07/2012
Modification n°5	le 11/02/2013
Modification n°6	le 24/02/2014
Modification n°7	le 09/07/2015
Modification n°8	le 20/10/2016
Modification n°9	le 11/07/2017
Modification simplifiée n°1	le 17/07/2018
Modification n°10	le 04/06/2020

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
09/02/2023	DOCUMENT DE TRAVAIL	1/5000	4
Ville de Muret, Hôtel de ville - 27 rue Castelvieilh, 31600 Muret tél : 05 61 51 95 95 / courriel : urbanisme@mairie-muret.fr			

LEGENDE

- PREScriptions REPORTEES SUR LE PLU
- ▲▲▲ Prescription d'implantation
 - Prescription d'implantation et de stationnement
 - Prescription de hauteur
 - Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L113.1 du CU)
 - Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
 - Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation O.A.P
 - Zone d'aménagement commercial ZACom
 - ★ Eléments bâtis d'intérêt architectural et patrimonial (article L151.23 du CU)
 - Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R123-13 12)
 - Plan d'exposition au bruit des aérodromes (L147-1 à L147-6 et R123-13 4)

